FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

RÉUNION DE BUREAU
DU 19 MAI 2026

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président
		LAMBERT Philippe	Secrétaire Général
		TESSIER Francis	Trésorier Général, Vice-Président délégué
		ALBERT Michel	Vice-président, Président de la Vendée
		DOUET Christian	Vice-Président, Président de la Mayenne
		PONIER Lilian	Vice-président, Président du Maine-et-Loire
Invité :	M.	VERGEREAU Romain	Responsable des services
Excusés :	MM.	DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
		OLLIER Jean-Michel	Vice-Président, Président de la Sarthe

La séance est ouverte à 18 h 00.

I ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette seconde réunion du Bureau de l'année 2026.

Il excuse l'absence de MM. DANIEL et OLLIER retenus par d'autres obligations.

II INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Poste MTT en Pays de la Loire**

Selon M. Florian ROUSSEAU, DTN National, le recrutement pour le poste MTT progresse favorablement. À ce stade, 3 candidatures sont identifiées et une prise de fonction est envisagée au 1er septembre prochain.

III ÉTAT DES LICENCES AU 30 AVRIL 2026

M. LAMBERT présente un point d'étape sur les licences arrêtées au 30 avril dernier. Les indicateurs montrent une légère avance par rapport à l'exercice précédent, laissant espérer, d'ici septembre 2026, une progression nette estimée entre 200 et 300 licences supplémentaires (9 107 licences au 30.04.2026 contre 8 882 au 30.04.2025)

Les échanges mettent en avant une amélioration des effectifs chez les jeunes (U7, U9, U11, U13), jugée encourageante au regard des tendances des années précédentes.

M. ALBERT observe une stabilité, voire une légère hausse, des jeunes participants en compétitions départementales. La participation en U15 et U17 reste soutenue, sans annulation de courses faute de participants à ce stade. Globalement, la tendance d'avril et de mai apparaît supérieure à celle de l'an passé.

M. LAMBERT mentionne des statistiques par département. Il est relevé que certaines hausses atteignent environ + 8 % au 30 avril 2026, notamment en Maine et Loire. En Vendée, certains clubs enregistrent de fortes entrées chez les écoles de vélo. À l'inverse, des baisses sont observées en Sarthe (environ -7%).

IV POINT SUR LA TRÉSORERIE

M. TESSIER indique qu'il n'est pas en mesure de présenter une situation comptable actualisée arrêtée à fin mars.
M. VERGEREAU rappelle que le Comité Régional a changé son logiciel comptable, Sage vers EBP. Mme Nadège BOURGEOIS a clôturé l'exercice sur Sage tout en se formant à EBP, un retard de 2 à 2,5 mois s'est accumulé. Il précise l'arrivée d'une stagiaire BTS comptabilité en mai (soutien jusqu'à fin juin).

Concernant la trésorerie. M. VERGEREAU explique que celle-ci est stable, le compte courant ne présente pas de difficultés.

M. TESSIER présente ensuite succinctement le suivi des activités sportives et de développement disponible en annexe.

V VALIDATION DU BUDGET CYCLO-CROSS POUR LA SAISON 2026-2027

M. TESSIER explique que la prochaine saison de Cyclo-Cross coïncidera sur l'exercice budgétaire suivant (01/10/2026 au 30/09/2027) et qu'il convient au Bureau de déterminer le montant de l'enveloppe disponible pour la Commission Régionale de Cyclo-Cross.
Il propose d'amputer d'environ 30 % le budget Cyclo-Cross par rapport à 2025 (12 100 € → 9 000 €), justifié par la fin du marché public Nantes Métropole en fin d'année et des recettes en diminution pour le Comité Régional. Les autres disciplines (Route, BMX, VTT, Piste) ont déjà subi des réductions sur l'exercice en cours, le Cyclo-Cross avait été préservé l'an passé.

N'ayant pas reçu à ce jour de chiffrage de la part de la Commission Régionale ad-hoc, les membres du Bureau valident à l'unanimité le budget Cyclo-Cross à 9 000 € pour la saison 2026/2027 en attendant de recevoir des éléments complémentaires.

Suite au changement de staff pour la prochaine saison, il conviendra à la Commission Régionale d'avertir rapidement les membres de l'ETR non reconduits.

VI BUDGET PISTE SUR LA SAISON 2026/2027

Les membres du Bureau se positionneront sur le budget Piste dès lors que la Commission Nationale Piste aura communiqué sur le lieu des prochains Championnats de France Piste 2026. Celui-ci sera validé ultérieurement par les membres du Bureau (vote électronique).

VII DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION DÉPARTEMENTALE 2027

Le Président évoque l'historique des montants : 51 € (2022), 52 € (2023/2024/2025) et 53 € en 2026.

M. ALBERT rappelle que + 1 € générerait un faible gain selon le nombre de clubs dans chaque département.

Les membres du Bureau maintiennent la cotisation départementale à 53 € pour 2027.

VIII VALIDATION DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE AG 2027

Pour rappel, lors du Comité Directeur du 21 mars dernier, les membres du Comité Directeur ont donné pouvoir au Bureau afin que celui-ci valide l'attribution de l'Assemblée Générale Régionale 2026 lors de sa session du mois de mai prochain.
Le Président explique qu'une visite de la Salle de la Picaudière, Carquefou (44) a été réalisée ce jour. Toutefois M. DANIEL n'a pas pu se libérer pour cette visite. Il rappelle que la date de l'Assemblée est fixée le

samedi 19 décembre 2026. Il décrit la logistique (grand parking, accessibilité, mange-debout pour cocktail déjeunatoire, paravents, estrade, salle annexe environ 50 personnes).

Sur proposition du Comité Départemental de la Loire-Atlantique, les membres du Bureau valident, à l'unanimité des membres présents, l'attribution de l'organisation au club de Carquefou BMX Club sur la commune de Carquefou (44).

M. VERGEREAU indique avoir sollicité M. Amaury THIBAUD pour l'animation de l'Assemblée mais qu'il n'a pas encore eu de retour. Il se charge de le relancer.

Organisation des ateliers Assemblées Générales 2026 : deux sessions d'ateliers (10 h 00 puis 11 h 00) pour permettre aux délégués de clubs de permuter.

M. LAMBERT suggère d'organiser un atelier sur la remontée des résultats. Il explique que la finalité est d'intéresser un public au-delà des présidents de clubs afin qu'ils assistent plus nombreux à l'Assemblée.

Il explique qu'un arbitre a travaillé sur l'outil GERO pour le logiciel de classements, via l'Intelligence Artificielle. L'outil a été boosté et pourrait peut-être être présenté à la DSI de la Fédération afin que tous les documents s'intègrent automatiquement dans CicleWeb.

Il préconise aussi d'utiliser une application smartphone (Genius Scan) pour scanner rapidement les feuilles « Etat de résultats ».

M. VERGEREAU indique que l'un des sujets prioritaires pour les clubs (retour du sondage) : l'assurance. Il se charge de contacter le référent en charge de l'assurance fédérale pour une intervention devant les clubs ligériens.

Après renseignement, il s'avère que le courtier en assurance de la Fédération changera à compter du 1er janvier prochain. De ce fait, il ne sera pas possible de solliciter WTW, qui est actuellement le courtier de la Fédération.

IX ARTICLE 9 DES STATUTS FFC

Le Président explique avoir exploité les données UFOLEP/FSGT disponibles sur leur site respectif et les a rapprochés des données FFC, pour vérifier si les clubs affiliés FFC ont bien tous leurs adhérents licenciés à la FFC (obligation légale du Code du Sport). L'analyse est partielle pour l'UFOLEP puisque seulement les classements Route sont publiés (absence pour le VTT) :

- UFOLEP : 8 clubs (Vendée) où au moins un coureur ayant des résultats UFOLEP n'a pas de licence FFC alors que le club est affilié FFC ; parmi ces 8, un seul label « École Française de Cyclisme ».
- FSGT : 16 clubs (Sarthe, Maine-et-Loire, Mayenne, Vendée) avec résultats FSGT sans licence FFC malgré affiliation FFC. Parmi eux, 4 clubs labellisés (2 en Mayenne, 1 en Sarthe, 1 en Vendée).
- M. TESSIER indique que les clubs doivent se mettre en conformité avec le Code du Sport.
- Le Président explique que le Comité Régional d'Île-de-France a déjà traité des cas similaires et que la Fédération s'est chargée de prendre contact avec les clubs concernés afin qu'ils régularisent leur situation. Il indique qu'il présentera ces éléments au prochain CNPT qui a lieu en cette fin de semaine.

X RSO (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS)

M. TESSIER évoque le bloc 4 du Projet Associatif 2025-2028 et une conférence à laquelle il a assisté à l'automne dernier (Biennale du sport en transition).

Il indique qu'un premier rendez-vous s'est tenu avec l'association « SupporTerre » (accompagnement stratégique RSO pour les ligues et comités) :

État des lieux du Comité Régional Cyclisme des Pays de la Loire :
- pilier RSO posé dans le Projet Associatif
- Plan d'action en construction, premières initiatives engagées mais aucune structuration sur la RSO.

Actions RSO envisagées :

· Réduction impact environnemental : test début juillet 2026 lors du championnat régional Route de l'avenir des U15/U17/U19 — un seul véhicule de dépannage, 1 ou 2 points fixes de dépannage.

. Structuration de partenariats ciblant partenaires sensibles RSO.

· Sensibilisation interne des salariés : supports vidéo type « The Week » ; ateliers de sensibilisation.

· Animation du réseau des clubs : journées d'échanges sur bonnes pratiques ; capitaliser sur « Savoir Rouler à Vélo »

· Mobilité durable : covoiturage pour AG ; mutualisation des transports vers compétitions,

· Communication RSO : renforcer newsletter mensuelle, réseaux sociaux, site ; étudier une page RSO dédiée.

· Féminisation et gouvernance : environ 10 % de féminisation compétitrices/dirigeantes ; 3 femmes sur 30 élues ; actions envisagées (ambassadrices, formations CROS, conférences inspirantes).

· Inclusion : lutte contre violences sexuelles et sexistes ; interventions Team ELLES et M. Bertrand GUERINEAU

– Méthodologie « Supporters » : diagnostic initial, identification des thématiques, co-construction du plan d'actions, planification sur 4 ans ; périmètre proposé : diagnostic comité + clubs, accompagnements adaptés.

– Prochaine réunion « SupporTerre » : jeudi 18 juin 2026 (analyse + plan d'actions), propositions à soumettre au comité directeur du samedi 31 octobre 2026.

XI MISE À DISPOSITION DE STAGIAIRE BPJEPS / AVRIL 2027

M. VERGEREAU rappelle un e-mail transmis à l'issue de la précédente réunion de Bureau, présentation de la formation BPJEPS « Activités du vélo » par M. Thomas SAUVAGET, Coordinateur de la formation au CREPS. Il a proposé la mise à disposition de stagiaire BPJEPS AV afin d'encadrer 4 jours de stage pour les jeunes.

Planning envisagé :

- Lundi 19 avril Piste (U7–U9), mardi 20 avril BMX (U7–U9), mercredi 21 avril VTT (U7–U9), jeudi 22 avril Route (U7–U13), format 14 h 00/17 h 00 (2 h 00 pratique + 1 h 00 ateliers).

1 Educateur professionnel titulaire par département sera présent afin d'être tuteur des stagiaires.

M. ALBERT propose d'ouvrir cette action aux non-licenciés « principe de découverte » et de solliciter la Fédération pour la couverture assurance.

M. VERGEREAU se propose de contacter la Fédération à ce sujet afin de savoir s'il est possible d'obtenir une couverture d'assurance spécifique pour cet évènement.

Une étude est en cours pour que le stage soit accessible aux U11–U13 dans toutes disciplines (vérifier avec CREPS prérogative du diplôme BPJEPS AV).

Les Présidents de Comités Départementaux présents sont favorables à mettre en place les 4 jours de stage en partenariat avec le CREPS des Pays de la Loire. Il restera de leur côté à réserver les équipements pour accueillir les stages.

XII ÉTUDE D'UNE DATE FIXE POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ROUTE

Le Président expose les difficultés rencontrées en Maine-et-Loire, où une épreuve en ligne Élite/Open/Access avait été inscrite au calendrier régional. Les championnats départementaux Élite et Open de la Sarthe et de la Mayenne, inscrits très tardivement, sont venus se mettre en concurrence avec cette épreuve. Du coup, ceci a desservi l'organisateur du Maine-et-Loire : faute de pouvoir compter sur la participation des licenciés mayennais et sarthois, les effectifs de son épreuve sont restés faibles.

Le Bureau étudie le principe d'une date fixe commune mais le souci est que ce seront toujours les mêmes organisateurs qui accueilleront les championnats départementaux et le maintien d'une date commune fait courir le risque d'effectifs très faibles dans certains départements.

Le Bureau insiste sur la nécessité d'une anticipation accrue dans l'élaboration du calendrier. Celui-ci devra idéalement être arrêté fin décembre, et au plus tard autour du 15 janvier.

M. VERGEREAU se charge de contacter la Commission Régionale de Cyclo-Cross pour connaître l'ouverture des inscriptions des épreuves sur l'Espace Club afin de communiquer vers les clubs.

XIII ORGANISATION DES FORMATIONS FÉDÉRALES 2026/2027

En l'absence de MTT, M. VERGEREAU présente les dernières évolutions concernant les formations fédérales. La formation Animateur Fédéral se déroulera sur trois jours : deux journées en présentiel et une journée en distanciel. Conformément à la préconisation de la FFC, l'objectif est d'organiser une session « Animateur » dans chaque département.

La stagiaire en BTS comptabilité met à jour l'ensemble des fonds de formation des clubs, l'objectif étant de disposer de soldes à jour pour accompagner la communication.

Les référents par discipline sont les suivants : Trial (Louis BRENON), Route/Piste/Cyclo-Cross (Benoît CLOAREC), VTT (Simon CHASSELOUP), Flavien GIROIR et Victor PETIT (Animateur Fédéral), BMX (Anthony JOUBERT). La coordination administrative est assurée par Mme Céline VIGNOLET.

Les week-ends ciblés sont disponibles dans l'annexe. La période visée est septembre/octobre. Chaque département doit se positionner sur un week-end et réserver une salle pour accueillir les stagiaires (date limite de réponse au 15 juin). Si aucun salarié des Comités Départementaux n'est disponible pour intégrer l'ETR Formation, Victor PETIT se chargera d'assurer une partie des sessions « Animateur Fédéral ».

Le service administratif du Comité Régional préparera la communication visuelle et la mise à jour du site internet. L'hébergement des stagiaires n'est pas proposé en raison de sa complexité. L'hébergement du formateur reste possible en cas de déplacement important.

L'ouverture aux candidats hors région se fera à plein tarif, dès lors que leur région ne propose pas la formation, la priorité étant donnée aux candidats de la région. La capacité est de quinze stagiaires par session.

M. TESSIER explique que le troisième niveau de formation (Entraîneur national) relève de la Fédération. Il évoque un dysfonctionnement : des éducateurs s'inscrivent en ligne sans en informer le comité régional. Il rappelle que le rôle du MTT est déterminant pour juger des capacités des candidats (diplôme préalable, niveau).

XIV STAGE VTT PRÉPARATION AU TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES (4–5 JUILLET 2026)

M. VERGEREAU rappelle la procédure de déclaration à la SDJES dans le cas d'un stage sportif avec des mineurs (au plus tard deux mois avant) et la nécessité d'un hébergement agréé Jeunesse et Sports. Il indique que l'hébergement pressenti n'est pas agréé et la déclaration hors délai. Il présente des fiches ministérielles (DRAJES juin 2025) : certains séjours sportifs avec hébergement pour licenciés peuvent ne pas être soumis à déclaration s'ils se déroulent au cours d'une compétition officielle.

M. VERGEREAU a transmis à M. Gérard LAUNAY, Président de la CR VTT, la liste des hébergements agréés en Mayenne et en Sarthe.

Les membres du Bureau suggèrent de basculer le stage VTT en format journée sans hébergement pour respecter la réglementation et éviter les risques, sauf dérogation SDJES accordée.

XV SITUATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Président rappelle qu'à l'assemblée générale du CD 44, tenue en novembre dernier, ni budget ni bilan n'ont été validés par les clubs. Les membres du Comité Directeur de la Loire-Atlantique s'étaient engagés à une régularisation rapide. A ce jour, les clubs n'ont toujours pas été convoqués. Un club de Loire-Atlantique a d'ailleurs pris attache avec le service juridique de la FFC pour signaler ce dysfonctionnement et l'absence d'évolution depuis novembre dernier.

Les membres du Bureau indiquent qu'en cas d'absence de réaction du CD 44 dans les 15 prochains jours, le Président du Comité Régional pourra, conformément aux statuts du CD 44, convoquer et organiser une assemblée générale afin d'exiger la présentation des comptes 2024/2025 et du budget 2025/2026.

XVI SÉJOUR JEUNES – HAUTES-PYRÉNÉES (BAGNÈRES-DE-LUCHON)

M. VERGEREAU fait un point sur les inscriptions. La capacité maximale est de 28 jeunes. L'option transport, limitée à 22 places, est entièrement pourvue. Les nouvelles inscriptions se font donc sans cette option. À ce jour, 23 jeunes sont inscrits, tous des garçons, dont 5 hors région Pays de la Loire. Il reste ainsi 5 places disponibles.

L'encadrement professionnel est confirmé : MM. Lilian JEGOU, Fabien AOUSTIN, Hugo SUPIOT et Mme Amélie LIBEAU. La restauration sera assurée par 2 bénévoles.

XVII NOTE DE SERVICE – INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Le Président annonce, avec M. VERGEREAU, la préparation d'une note de service concernant les infractions au code la route.

XVIII GROUPE DE TRAVAIL « PARTENARIATS »

M. VERGEREAU présente l'avancement d'un des piliers du Projet Associatif « Repenser le modèle économique du Comité Régional des Pays de La Loire ».

Mmes LIBEAU et Angelina ROBIC ont participé aux réflexions (échanges initiaux avec M. Benoît DUPLOYER) : deux réunions se sont tenues.

Mme ROBIC a préparé un « book partenaires » (présentation du Comité, chiffres clés, communication, axes d'action : développement, prévention des violences, compétition, formation). Projets/offres entreprises : « Défi Un Champion », webinaire salariés, « Remise en selle » pour salariés

Un message sera transmis aux membres du Comité Directeur pour intégrer ce groupe de travail (visio en juillet).

Le Président indique avoir contacté M. Jérôme PINEAU ayant une entreprise de recherche de partenaires. Un rendez-vous est prévu le jeudi 19 mai 2026.

Par ailleurs, un point est évoqué concernant la remise des récompenses des athlètes : date évoquée samedi 31 octobre 2026 aux Sorinières (à confirmer), en enchaînement de la réunion du Comité Directeur.

M. PONIER étudie la possibilité d'organiser cet événement à l'IFEPSA d'Angers, avec une conférence d'un cycliste de haut niveau. Les membres du Bureau examinent la possibilité de mobiliser leurs réseaux respectifs à ce sujet. La cérémonie de récompenses pourrait se tenir à l'issue de cette conférence.

XIX FORMATION DESJEPS

M. VERGEREAU commente le déroulement de sa formation.

Le DESJEPS a débuté début février 2026, avec dix stagiaires, puis onze. Il y a eu trois sessions de quatre jours au CREPS (La Chapelle-sur-Erdre), réparties sur février, mars et avril. Il souligne le caractère enrichissant des échanges interdisciplinaires entre ligues/comités. Le bloc ressources humaines (leadership, management, droit du travail, convention collective du sport) a donné lieu à des approfondissements utiles.

Il annonce avoir traité le volet des risques professionnels : un rendez-vous avec la médecine du travail a été pris, et le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) est en cours de finalisation. Les principaux risques concernent le poste de M. Stéphane LEJAY (logisticien, manutention de charges lourdes), le service administratif présentant une exposition plus limitée.

M. LAMBERT, en tant que référent élu de M. VERGEREAU, informe avoir eu un entretien dernièrement avec M. LE DUAULT, coordinateur du DESJEPS. Ce dernier s'est montré intéressé et a posé de nombreuses questions, lors d'un échange d'environ deux heures. Des évolutions du fonctionnement du Comité pourraient être mises en place en lien avec cette formation après étude du Bureau et validation du Comité Directeur.

M. VERGEREAU a élaboré, avec M. ALBERT et à l'aide de l'intelligence artificielle abordée lors de sa formation, un fichier Excel destiné à aider les clubs à simuler le résultat financier d'une épreuve cycliste. Cet outil intègre les reversements du Comité Régional, sans qu'il soit nécessaire d'attendre la confirmation officielle du service administratif. Il permet ainsi à un organisateur de déterminer, dès la fin de son épreuve, si celle-ci est bénéficiaire ou déficitaire.

XX QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Intervention de M. PONIER***

M. PONIER rapporte les échanges d'une visio du groupe de travail national consacré aux inter-régions U15/U17G et U17F :

- Premier point évoqué : Un département pourrait choisir de participer à n'importe quelle épreuve Inter-région (dates uniques nationales). L'objectif est de limiter les déplacements et de permettre une participation plus proche géographiquement.
- Deuxième point abordé : un consensus s'est dégagé sur le Cyclo-Cross, avec la volonté de réintroduire une manche dédiée.
- Troisième point : Un club du département pourrait remplacer une sélection départementale si celle-ci ne peut pas se déplacer pour des raisons budgétaires.

Il annonce aussi que la DTN prépare un document sur l'accessibilité aux manches de Coupes de France (« passeport » avec résultats minimums départementaux/régionaux) pour accéder aux nationales ; progression par étapes ; appui au système actuel où « les départements sélectionnent » ; question d'aide fédérale aux départements défaillants.

Les propositions devront être présentées au prochain CNPT, puis elles devront être validées auprès des instances fédérales pour une applicabilité dès l'an prochain.

M. DOUET se réjouit du fonctionnement actuel de l'Interrégion, car ce type d'épreuves incite les jeunes coureurs à courir collectivement afin d'aller chercher des points pour leur département.

✓ ***Intervention de M. ALBERT***

M. ALBERT rapporte des retours d'organisateurs concernant des coûts d'arbitrage jugés trop élevés sur les épreuves officielles régionales.

M. LAMBERT précise que le nombre d'Arbitres dépend des cahiers des charges, de la nature de l'épreuve, du circuit et de son déroulé, il fait donc l'objet d'une adaptation au cas par cas. Il invite les organisateurs à le contacter afin de faire un point sur l'arbitrage, dont le nombre peut être réduit selon le profil du parcours et le nombre d'arbitres-clubs présents sur l'épreuve.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 21 h 30.

TABLE DES MATIERES

I	**ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES**	page 1
II	**INFORMATIONS GÉNÉRALES**	page 1
III	**ÉTAT DES LICENCES AU 30 AVRIL 2026**	page 1
IV	**POINT SUR LA TRÉSORERIE**	page 2
V	**VALIDATION DU BUDGET CYCLO-CROSS POUR LA SAISON 2026-2027**	page 2
VI	**BUDGET PISTE SUR LA SAISON 2026/2027**	page 2
VII	**DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION DÉPARTEMENTALE 2027**	page 2
VIII	**VALIDATION DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE AG 2027**	page 2
IX	**ARTICLE 9 DES STATUTS FFC**	page 3
X	**RSO (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS)**	page 3
XI	**MISE À DISPOSITION DE STAGIAIRE BPJEPS / AVRIL 2027**	page 4
XII	**ÉTUDE D'UNE DATE FIXE POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ROUTE**	page 4
XIII	**ORGANISATION DES FORMATIONS FÉDÉRALES 2026/2027**	page 5
XIV	**STAGE VTT PRÉPARATION AU TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES (4–5 JUILLET 2026)**	page 5
XV	**SITUATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE**	page 6
XVI	**SÉJOUR JEUNES – HAUTES PYRÉNÉES (BAGNÈRES DE LUCHON)**	page 6
XVII	**NOTE DE SERVICE – INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE**	page 6
XVIII	**GROUPE DE TRAVAIL « PARTENARIATS »**	page 6
XIX	**FORMATION DESJEPS**	page 7
XX	**QUESTIONS DIVERSES**	page 7